

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT TROIS

Le 15 juin à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 8 juin 2023

Présent : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles (arrivé à 19h43), M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAYE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M CROZET Yves remplacé par M ISNARD Michel, M CHENAUD Fabrice.

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard à M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à M. JARSAILLON Philippe, M CHENAUD Fabrice à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

N°2023/N°104

OBJET : CONVENTION TYPE DE PRETS DE VEHICULE SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Mme Isabelle DUGELET, Vice-présidente en charge de la cohésion sociale, rappelle qu'une convention type de prêt du véhicule intercommunal 9 places date de 2016 et la délibération (N°2016/209) prévoyait que cette convention prenne effet à compter du 1er janvier 2017 et pour 1 an. Afin de régulariser la situation, il est proposé de reprendre une délibération qui porterait jusqu'au 31 décembre 2024 car le leasing sur ce véhicule prend fin le 6 janvier 2025. Aussi, il serait nécessaire également d'apporter quelques ajustements :

Article 1 : Objet

La convention prévoyait la mise à disposition du véhicule pour des sorties ponctuelles organisées par une structure d'accueil enfance ou jeunesse financée par la Communauté de Communes. Il est proposé d'étendre cette mise à disposition aux Espaces de Vie Sociale. Actuellement, le véhicule est emprunté une fois par an par la petite crèche de Ecoche, mais l'AFR l'avait déjà sollicité.

Article 3 : Modalités d'organisation

Proposition d'ajouter « dans l'état de propreté où il l'a emprunté », concernant le retour du véhicule après emprunt.

Article 4 : Dispositions relatives à la sécurité

Proposition d'ajouter « La structure fourni une attestation indiquant qu'elle a souscrit une assurance ». La convention précédente indiquait que la structure devait souscrire une assurance mais ne demandait pas de justificatif.

Article 5 : Dispositions financières

En raison de la fluctuation des prix du carburant, et afin d'harmoniser avec les tarifs validés dans la convention avec la mairie de Belmont :

2016 à aujourd'hui	Proposition
0,32€ du km	0,32€ du km
0,10€ du km pour l'amortissement du véhicule	0,10€ du km pour l'amortissement du véhicule
1,35€ par litre pour une consommation de 7 litres pour 100 km pour le carburant	1,90€ par litre pour une consommation de 7 litres pour 100 km pour le carburant

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide la convention type pour le prêt du véhicule 9 places selon la proposition définie ci-dessus,
- autorise M le Président à signer les conventions particulières,
- dit que les recettes seront affectées au budget enfance jeunesse.

La Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Charlieu
M. Bruno BERTHELIER



Le Président de la Communauté
De Communes
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230615-N2023-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2023